



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Structuration des maîtrises d'ouvrage à l'échelle d'un département

***Michel DESMARS,
Chef du département « Eau et Assainissement » de la FNCCR***

***Etats généraux de l'eau de la Corrèze
vendredi 13 novembre 2009***

Les syndicats départementaux d'eau potable (et d'assainissement) en France (bref historique)

Une dizaine de syndicats départementaux créés dans la période 1940-1955

Principaux motifs

- **gestion en régie (Aube, Nord, Bas-Rhin, Vienne, Charente-Maritime pour 1/2) ;**
- **nécessité d'une infrastructure à l'échelle départementale (Vendée, Loire-Atlantique, Morbihan, Côtes d'Armor)**
- **péréquation du prix de l'eau**

Aujourd'hui : une situation nouvelle pour les services d'eau et d'assainissement

Ces services (principalement ceux des zones rurales) sont impactés par deux évolutions importantes :

- **fin de la mission de l'Etat en matière d'ingénierie publique**
- **réforme des collectivités (projet de loi)**

Il s'y ajoute des financements moins généreux que par le passé.

Projet de loi « réforme des collectivités » - chapitre « intercommunalité »

Réduction du nombre de services d'eau et d'assainissement :

- **schéma départemental de la coopération intercommunale obligatoire (adopté avant le 31 décembre 2011)**
- **les structures non-conformes à ce schéma seront supprimées ou fusionnées**
- **en particulier, les syndicats intercommunaux de même périmètre ou plus petit qu'une communauté de communes disparaissent**
- **le préfet pourra proposer de modifier le périmètre des structures intercommunales pour y intégrer les communes « isolées »**

Exemple de collectivité assurant une assistance à la maîtrise d'ouvrage : le Syndicat interdépartemental de l'eau Seine-Aval - site : www.sidesa.fr

Collectivités membres : 126 (Seine-Maritime et Eure), la plupart en affermage

Issu d'une « Fédération des Présidents de Syndicats d'Eau » (association créée en 1961)

Missions actuelles :

- information des élus
- assistance juridique
- études au niveau départemental
- assistance à maîtrise d'ouvrage (mise à disposition de service)

Moyens : 10 agents dont 1 directeur, 6 ingénieurs, 1 juriste

Exemple 2 : le Syndicat départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Aube

Territoire : tout le département de l'Aube sauf 3 communes (notamment Troyes) :

Missions : assistance complète aux collectivités membres

- maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
- préparation des budgets, comptabilité
- exploitation en régie

Moyens : environ 200 agents

Conclusion : combiner rationalisation et proximité du terrain

Quelle que soit la solution retenue, il est essentiel de ne pas dessaisir les élus municipaux :

- **conserver la proximité avec les usagers (lien fort avec les élus proches du terrain)**
- **liens avec d'autres services des collectivités (urbanisme, voirie notamment)**
- **nécessité de consulter les élus locaux sur les « grosses opérations »**

Certains syndicats départementaux ont mis en place des délégations de pouvoir par secteurs géographiques.